

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU GAL
DU 15 février 2024 à Saint-Privat
PROGRAMMATION FEDER/OS 5.2 et FEADER/LEADER 2023-2027**

COLLÈGE PUBLIC - 9 titulaires et 9 suppléants

PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Laurence	DUMAS	Titulaire	Présente
	Éric	GALINON	Suppléant	Absent
Conseil Départemental de Corrèze	Ghislaine	DUBOST	Titulaire	Excusée
	Sonia	TROYA	Suppléante	Présente
Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne	Jean-Pierre	LASSERRE	Titulaires	Présent
	Jean-Basile	SALLARD		Présent
	France	CHASTAINGT		Absente
	Régis	VAN NIEUWENHUYSE	Suppléants	Présent
	Vincent	ARRESTIER		Présent
	Francis	LAFON		Excusé
Communauté de Communes Midi Corrèzien	Alain	SIMONET	Titulaires	Excusé
	Christophe	LISSAJOUX		Présent
	Christophe	CARON		Excusé
	Nelly	GERMANE	Suppléants	Présente
	Vincent	LEDOUX		Présent
	Dominique	CAYRE		Présent
Office de tourisme de la Vallée de la Dordogne	Antoine	BECO	Titulaire	Excusé
	Camille	LACHEZE	Suppléante	Présente

COLLÈGE PRIVÉ - 10 titulaires et 10 suppléants

Alimentation / Agriculture	Odile	STEFANINI	Titulaires	Présente
	Michel	LIMES		Excusé
	Alexandre	TRONCHE	Suppléants	Absent
	Lionel	JEAN		Absent
Culture / Patrimoine	Véronique	SIMBILLE	Titulaire	Présente
	Christian	LASSALLE		Présent
	Frédéric	PESTEIL		Présent
	Christophe	CHIROL	Suppléants	Excusé
	Nathalie	DELPY		Excusée
	Dominique	GUIRAUD-DEVILLE		Excusée
Economie / Tourisme	Marie-Françoise	EYMA	Titulaires	Présente
	Roland	MAGNAUDET		Présent
	Daniel	PONTY		Présent
	Mireille	NUBLAT		Absente
	Jean-Yves	CASTANET	Suppléants	Excusé
	Aurélie	LECANU		Excusée
	Laurent	MELIN		Excusé
	Sylvain	PIANTANIDA		Excusé
Environnement / Énergie	Anne	BARBAIL	Titulaire	Présente
	Philippe	ANDRE	Suppléant	Présent

MEMBRES ASSOCIÉS					
Etienne DESPLANQUES	Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>	Jacques RANCHERE	Sous-Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>
Anabelle REYDY	Conseillère Régionale	<i>Excusée</i>	Pascal COSTE	Président du Conseil départemental, Conseiller	<i>Excusé</i>
Sophie CAPERAN	Chargée de mission territoires, DATAR, Conseil régional	<i>Excusée</i>	Nicole BARDI	Présidente de la CC Xaintrie Val'Dordogne	Présente
Aline DECOUTY	Chef de projet, Conseil départemental	<i>Excusée</i>	Sylvaine FOIX	Direction du Développement des Territoires, Conseil départemental	<i>Excusée</i>
Mathieu LABONNE	Chargé de mission instruction, Conseil régional	Présent	Jean-Pierre BROUSSE	Chambre d'Agriculture Corrèze	<i>Excusé</i>
Audrey BELPEUCH	Coordinatrice – PETR VDC	<i>Excusée</i>	Rudy ZIZARD	Chargé de mission Agriculture – PETR VDC	<i>Excusé</i>
Ulysse LEJAY	Chargé de mission Fonds Européens	Présent	Marie FERDOILE	Chargée de mission Fonds Européens	Présente

La réunion du GAL est ouverte sous la présidence de Madame Véronique SIMBILLE à 14h30.

RESPECT DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM	
<u>COLLÈGE PUBLIC</u>	<u>COLLÈGE PRIVÉ</u>
Membres présents : 11 Membres ayant voix délibérante : 8	Membres présents : 9 Membres ayant voix délibérante : 8
Plus de la moitié des membres ayant voix délibérante étaient présents (16 membres sur 19). La moitié ou plus des membres présents ayant voix délibérante appartenaient au collège privé (8 membres sur 16).	
DOUBLE QUORUM ATTEINT	

Monsieur Jean-Basile SALLARD, Maire de Saint-Privat, présente sa commune qui accueille cette réunion.

La présidente de séance remercie les personnes présentes et plus particulièrement Monsieur SALLARD pour avoir accepté d'accueillir cette réunion et fait part des personnes excusées. Elle annonce que le double quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du compte rendu du GAL du 20 décembre 2023
- II. Modification des fiches action et de la grille de sélection
- III. Sélection des projets – avis d'opportunité
- IV. Etat de la maquette financière
- V. Questions diverses

I. Approbation du compte rendu du GAL du 20 décembre 2023

Il est proposé l'approbation du compte-rendu de la réunion du GAL du 20 décembre 2023.

Aucune remarque n'est faite en séance par les membres du GAL.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	15
Défavorable	0
Abstention	1
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident le compte-rendu de la réunion du GAL du 20 décembre 2023
-----------------	---

II. Modification des fiches actions et de la grille de sélection

Trois fiches action (n°5 Patrimoine – n°6 Tourisme – n°8 Evènements culturels) sur neuf, ont atteint, ou vont atteindre très prochainement, un niveau de consommation critique ne permettant plus en principe de sélectionner des projets sur celles-ci.

Un groupe de travail composé de 12 de membres votants ou non du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne propose des actions discutées et argumentées à cette réunion plénière du GAL.

On rappelle que le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne a choisi de soutenir des projets innovants, structurants en accompagnant les projets peu éligibles à d'autres subventions.

Quatre types d'actions sont proposées pour la gestion des consommations des fiches action :

1. Des transferts entre fiches action
2. Une baisse des plafonds de subvention
3. Une modification de la grille de sélection
4. Un mode de fonctionnement sur l'étude des dossiers en sélection

1. Transferts d'enveloppe entre fiches action

Fiches action	Enveloppe	Consummé	Reliquat	Proposition		
				Transferts	Nouvelle enveloppe	Nouveau reliquat
1 Emploi	200 000 €	- €	200 000 €	-100 000 €	100 000 €	100 000 €
2 Economie	50 000 €	- €	50 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €
3 Alimentation	200 000 €	104 441 €	95 559 €	0 €	200 000 €	95 559 €
4 Paysage et env.	83 151 €	10 741 €	72 410 €	0 €	83 151 €	72 410 €
5 Patrimoine	151 675 €	134 050 €	17 625 €	75 000 €	226 675 €	92 625 €

6 Tourisme	151 675 €	75 000 €	76 675 €	75 000 €	226 675 €	151 675 €
7 Equi. culturel	150 000 €	- €	150 000 €	-50 000 €	100 000 €	100 000 €
8 Even. culturel	50 000 €	20 500 €	29 500 €	0 €	50 000 €	29 500 €
9 Ingénierie	350 000 €	16 800 €	333 200 €	0 €	350 000 €	333 200 €
	1 736 501 €	368 111 €	1 368 390 €	0 €	1 736 501 €	1 368 390 €

V. ARRESTIER demande à quels dossiers seront imposés ces nouvelles règles.

U. LEJAY informe que ces règles seront imposées aux dossiers déposant une pré-demande après la validation des modifications. Sachant qu'un délai d'information à l'Autorité de Gestion, de 30 jours, est obligatoire. Nous les avons informés de ces modifications le 31 janvier, suite au groupe de travail du 30 janvier. Si le GAL valide par principe ces modifications en l'état alors le GAL pourra valablement voter pour ces modifications à partir du 4 mars.

Les membres du GAL valident par principe les transferts d'enveloppe pour un total de 150 000 €.

2. Une baisse des plafonds de subvention

Fiches action	Enveloppe	Anciens plafonds	Proposition
			Nouveaux plafonds
1 Emploi	200 000 €	100 000 €	25 000 €
2 Économie	50 000 €	20 000 €	10 000 €
3 Alimentation	200 000 €	100 000 €	50 000 €
4 Paysage et env.	83 151 €	20 000 €	15 000 €
5 Patrimoine	151 675 €	85 000 €	25 000 €
6 Tourisme	151 675 €	75 000 €	25 000 €
7 Équi. Culturel	150 000 €	75 000 €	25 000 €
8 Éven. Culturel	50 000 €	20 000 €	10 000 €
9 Ingénierie	350 000 €	50 000 €	50 000 €

Les membres du GAL valident par principe à l'unanimité les nouveaux plafonds

V. ARRESTIER regrette que la fiche action n°3 relative à l'alimentation, soit déjà consommée à 50%. Et souligne la difficulté de financer avec LEADER des projets structurants.

V. SIMBILLE informe que lors du groupe de travail le 30 janvier, il a été discuté de la possibilité de fonctionner sous forme d'appel à projet qui pourrait notamment aider à soutenir des projets structurants en ciblant et en sélectionnant plus précisément. Mais le fonctionnement au fil de l'eau qui est rare, est très apprécié par les porteurs de projets.

JP. LASSERRE rappelle que les fonds ont considérablement diminués. Il faut maintenant gérer la pénurie, sachant qu'un abondement ne pourra se faire uniquement si des territoires comme le nôtre de parviennent pas à consommer leurs enveloppes.

V. ARRESTIER demande si par exemple nous avons un projet important et structurant sur la fiche action n°3 relative à l'alimentation, sera-t-il possible de remonter le plafond en prévision d'un tel projet ?

V. SIMBILLE confirme que cela est possible, une modification des fiches action est possible une fois par an.

M. LABONNE précise qu'une seule modification globale est possible par an et le dossier structurant devra être déposé après les modifications.

3. Modifications de la grille de sélection

Pour la fiche action n°3 « Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation », il est proposé de modifier les critères obligatoires de sélection.

Actuellement,

- En complément d'une note globale supérieure à 16, le projet doit valider l'un ou l'autre des deux critères suivants : Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique (au niveau du GAL).

Il est proposé de le modifier de la façon suivante

- En complément d'une note globale supérieure à 16, le projet doit valider les deux critères suivants : Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) et rayonnement géographique au niveau du GAL.

R. MAGNAUDET demande si cela ne risque pas de bloquer des projets plus petits, sur des territoires plus restreints, qui seraient aussi importants pour l'accès à l'alimentation.

V. SIMBILLE répond que l'argument retenu est que les fonds européens sont pour l'ensemble du territoire du GAL, ainsi si nous devons limiter les projets que nous pouvons soutenir, alors soutenons ceux ayant un rayonnement au niveau du GAL.

JP. LASSERRE précise que sur la question de l'alimentation il est parfois difficile de fédérer les énergies, ainsi un projet global piloter par le PETR aura plus de chance de voir le jour car beaucoup de communes se tournent déjà vers le PAT (Programme Alimentaire Territorial).

V. SIMBILLE précise que le PAT a fait une très bonne étude sur la précarité alimentaire, mais tous les projets du territoire ne doivent pas obligatoirement passés par le PETR. Il s'agit d'une proposition, nous pouvons la refuser et garder le « OU ».

V. ARRESTIER regrette qu'il n'ait pas été retenu une proposition discutée en groupe de travail, de limiter le nombre de projet par porteur de projet.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	12
Défavorable	2
Abstention	4
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident la modification de la grille de sélection pour la fiche action n°3 relative à l'alimentation.
-----------------	--

Pour les trois fiches action avec une forte consommation (n°5 Patrimoine – n°6 Tourisme – n°8 Evènements culturels), il est proposé d’augmenter la note minimale à 20 au lieu de 16 actuellement.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	16
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident la modification de la grille de sélection pour les fiches action n° 5, 6 et 8.
-----------------	---

Pour rappel, cette nouvelle grille de sélection s’appliquera uniquement aux projets dont la pré-demande sera déposée à partir de cette date, soit le 15 février 2024.

4. Fonctionnement sur l’étude des dossiers en sélection

Pour une vision plus précise de la consommation des fonds, il sera maintenant **demandé aux porteurs de projet public**, de transmettre un **plan de financement prévisionnel finalisé avant le passage en sélection** pour opportunité. Ainsi si une demande de subvention est en cours par ailleurs, nous attendrons la réponse à cette demande avant d’étudier le dossier.

Ce fonctionnement doit permettre d’éviter des écarts importants entre ce qui est alloué lors du passage en sélection et ce qui est réellement attribué quelques semaines ou mois après suite à des financements complémentaires par exemple.

III. Sélection des projets – avis d’opportunité

Fiche action	#	Maître d’ouvrage	Projet	Subvention demandée
F.A 8 – Evènements culturels	1	Association Meyssac Culture et Loisirs	Les Automnales 2024	6 737 €
	4	Argentat-sur-Dordogne	Programmation culturelle	20 000 €
F.A 9 – Ingénierie	2	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	Ingénierie Emploi-Compétences 2023	19 761 €
	3	France Active de la Nouvelle Aquitaine – Fabrique à Initiatives	FA'brique de la Corrèze en Vallée de la Dordogne Corrézienne	48 980 €

Fiche-action 8. Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur

1	Association Meyssac Culture et Loisirs	Les Automnales 2024
----------	---	----------------------------

Le festival

5^{ème} édition du festival Les Automnales

Thématique : « L'arbre »

- Mettre en valeur l'environnement rural de notre territoire.
- Souligner l'importance des sites naturels et inciter à leurs protections et à leurs respects.

Sur **trois jours, hors saison estivale** : 11, 12 et 13 octobre

Objectif :

- Associer des artistes hors région et des artistes locaux
- Développer et faciliter l'accès à la culture en milieu rural.
- Créer des liens intergénérationnels.

Expositions principales

- Anne MOREA (artiste peintre graveur)
- Éric FONTENEAU (dessinateur d'art)
- Jean-Marie MARCHAND (sculpteur)

Après-midi littéraire « Arborescence poétique »

Représentation théâtrale et musicale « Quand les arbres palabrent »

Ateliers artistiques (animé par l'artiste meyssacoise Marie BAZIN)

Pour les enfants des écoles primaires, les élèves de l'IME et les résidents de l'EHPAD

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses TTC		Recettes		
Prestations artistiques	2 140 €	Meyssac	1 000 €	9 %
Frais des artistes (restauration et hébergement)	1 768 €	Département Corrèze	1 500 €	13 %
Frais de déplacements	1 400 €	Fonds Européens	6 737 €	58 %
Frais de communication	1 738 €			
Frais d'organisation	2 400 €	Autofinancement	2 309 €	20 %
Matériels	2 100 €			
TOTAL	11 546 €	TOTAL	11 546 €	100 %

Compléments apportés par Joelle RICORDEL, Présidente de l'association :

A partir de la deuxième édition l'association a lancé un travail avec les scolaires, l'IME et l'EHPAD pour proposer des ateliers éducatifs. Maintenant les résidents de l'EHPAD réalisent en amont du festival, une œuvre collective qui est exposé lors de l'évènement.

Hors manifestation il est prévu de planter un arbre sur la nouvelle place de Meyssac et de projeter, début novembre, le film documentaire « Le temps des forêts ».

Echanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 20/33.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	16
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 20/33.
-----------------	--

Fiche-action 9. Ingénierie territoriale

2	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Ingénierie Emploi-Compétences 2023
----------	---	---

En 2022

1^{ère} édition du « Job Dating » pour le recrutement saisonnier.
Enquête sur l'hébergement des saisonniers, alternants et stagiaires.

En 2023 – objet de la subvention

- **Nouvelle édition du « Job Dating »** le 12 avril à Argentat-sur-Dordogne et le 13 avril à Meyssac
29 entreprises – 106 offres – 130 candidats – 210 entretiens
Secteurs les plus représentés : Café-Hôtel-Restaurant, Hôtellerie de Plein Air et les activités de loisirs.
Taux de recrutement : 20%

- **Expérimentation de solution d'hébergements chez l'habitant**

Expérimentation sur le bassin d'emploi Beaulieu-sur-Dordogne pour ensuite l'agrandir à l'ensemble du territoire.

13 propriétaires pour 20 chambres.

Objectif : créer une offre flexible pour couvrir les besoins hétérogènes (quelques semaines à plusieurs mois) et de sécuriser l'offre à la fois pour les propriétaires et les locataires.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	35 000 €	CR Nouvelle Aquitaine	14 000 €	33 %
Coûts indirect et frais de mission	6 650 €	Fonds Européens	19 761 €	47 %
Communication (job dating)	551 €	Autofinancement	8 440 €	20 %
TOTAL	42 201 €	TOTAL	42 201 €	100 %

Conflit d'intérêt : Jean-Pierre LASSERRE, Président du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, quitte la salle lors des débats et du vote du dossier.

Régis VAN NIEUWENHUYSE suppléant pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne, remplace Jean-Pierre LASSERRE.

Echanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 21/30.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	16
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 21/30.
-----------------	--

3	France Active de la Nouvelle Aquitaine – Fabrique à Initiatives	FA'brique de la Corrèze en Vallée de la Dordogne Corrèzienne
----------	--	---

Fabrique à initiatives

Le dispositif Fabrique à initiatives accompagne les acteurs d'un territoire dans la compréhension des besoins locaux et connecte acteurs publics, acteurs privés, entreprises de l'ESS et citoyens pour co-construire des réponses entrepreneuriales adaptées.

1. À partir d'un enjeu sociétal, d'une ressource à valoriser ou d'un lieu à réinventer, elle mobilise une large panoplie d'outils permettant de qualifier les besoins et d'identifier les opportunités de projets à développer pour y répondre.
2. Mobilisation des acteurs
3. Conception d'un projet économique d'utilité sociale durable
4. Livrable : un processus « inversé » et collectif, le porteur de projet est déterminé au cours de la démarche et une fois la faisabilité et l'utilité du projet validées

En Nouvelle Aquitaine

Localement porté par France Active Nouvelle-Aquitaine, émanation régionale d'un réseau national associatif qui soutient les TPE (très petites entreprises) et des structures de l'économie sociale et solidaire.

La FA'brique de la Corrèze sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrèzienne

Exemples actuels : accompagne Meyssac et Beynat sur la création de leurs tiers-lieux.

Actuellement, la FA'brique de la Corrèze accompagne déjà le territoire mais uniquement à la demande des collectivités (comme Meyssac et Beynat) et dans la limite de la mission donnée par ces collectivités.

L'objectif de ce projet est de donner la possibilité à l'ensemble des collectivités et des associations du territoire à demander l'accompagnement de la Fabrique. Mais cela donne aussi la possibilité à la Fabrique d'être force de proposition.

Exemples possibles à venir : enjeux autour des locaux vacants en centre-bourg, création d'un écosystème autour de l'utilisation du vélo.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux (18mois)	52 500 €	Commune de Beynat	1 000 €	2 %
Coûts indirect	7 875 €	Fonds Européens	49 980 €	78 %
Frais de mission	2 100 €	Autofinancement	12 492 €	20 %
TOTAL	62 475 €	TOTAL	62 475 €	100 %

O. STEFANINI demande de quelle manière les projets soutenus par cette ingénierie seront sélectionnés.

JB. GOUGEON explique qu'il est envisagé d'organiser un comité de pilotage au niveau du GAL, notamment pour décider si 2 ou 3 gros projets, sujets doivent être traités ou alors plutôt 5 ou 6 plus petits projets, sujets.

S. TROYA souligne que 18mois d'interventions peut être trop court pour certain projet.

V. ARRESTIER fait part de son étonnement vis-à-vis de ce projet qui demande une subvention importante et demande pourquoi le GAL devrait sélectionner cette structure plutôt qu'une autre.

JB. GOUGEON explique que le travail de la fabrique est complémentaire par exemple de la Coop Tiers-Lieux. Mais la différence avec ces structures, la Fabrique arrive en amont. Ils sont dans l'accompagnement de projet. La Fabrique travaille sur la définition des problématiques.

JP. LASSERRE exprime ses craintes, le projet présenté semble correspondre à 18mois de frais salariaux pour des projets encore non formalisé.

V. ARRESTIER et JB. SALLARD soulignent que le GAL financerait une structure non localisée sur le territoire.

N. BARDI explique qu'elle n'est pas gênée par le fait que la structure ne soit pas sur le territoire par contre il est plus gênant de financer une ingénierie pour des projets que nous ne connaissons pas encore.

C. LACHEZE propose que nous nous assurions d'avoir des besoins avant de soutenir un tel projet.

Echanges en séance

V. SIMBILLE propose qu'un avis défavorable soit voté ce jour pour qu'un nouveau dépôt puisse se faire avec des projets précis par le porteur plutôt qu'un ajournement.

La note globale proposée en groupe de travail est de 22/33.

Suite aux discussions précédentes et notamment à l'absence de projet concret il est proposé de modifier la note de la manière suivante :

- Zéro au lieu de 4 pour le caractère partenarial
- Zéro au lieu de 2 pour la valorisation du territoire
- Zéro au lieu de 2 pour l'impact économique
- Zéro au lieu de 2 pour l'impact social.

Le nouvelle note globale proposée est de 12/33.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	16
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité défavorable avec une note de 12/33.
-----------------	--

Fiche-action 8. Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur

4	Argentat-sur-Dordogne	Programmation culturelle
----------	------------------------------	---------------------------------

Ce projet a été étudié le 20/12/2023 par le GAL, qui a voté un ajournement.

Objectifs

- Augmenter l'offre culturelle sur la commune et au-delà
- Pratiquer des tarifs abordables
- Mise en avant d'artistes locaux et éclectiques.

- Impliquer les associations locales
- Impliquer les établissements scolaires

Programmation 2024

- Création d'un comité décisionnel (associations, élus, parents d'élèves...) pour définir le choix des artistes, le tarif, ...
- 8 spectacles hors saison estivale (septembre à avril).
- Souhait d'un artiste de renommée nationale par an

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Frais artistiques	17 600 €	Fonds Européens	20 000 €	80 %
Frais technique	1 700 €			
Restauration / Hébergement	1 000 €			
Communication	1 025 €			
Agents de sécurité	1 500 €	Autofinancement	5 000 €	20 %
Droits d'auteurs et divers	2 175 €			
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100 %

Conflit d'intérêt : Régis VAN NIEUWENHUYSE, élu à la Commune d'Argentat-sur-Dordogne, quitte la salle lors des débats et du vote du dossier.

Échanges en séance :

La note globale proposée en groupe de travail est de 13 /30.

Nombre de votants : 16, dont 8 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	13
Défavorable	2
Abstention	1
TOTAL	16

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité défavorable avec une note de 13/30.
-----------------	--

IV. Etat de la maquette financière (avec la nouvelle répartition de l'enveloppe)

Fiches actions	Enveloppe	Sélectionnés :				Restant à consommer		8 dossiers déposés en attente	
		précédemment		à ce GAL					
1 Emploi	100 000 €	0 €	(0)	0 €	(0)	100 000 €	100%		
2 Économie	50 000 €	0 €	(0)	0 €	(0)	50 000 €	100%		
3 Alimentation	200 000 €	104 441 €	(3)	0 €	(0)	95 559 €	48%		
4 Paysage et env.	83 151 €	10 741 €	(1)	0 €	(0)	72 410 €	87%		
5 Patrimoine	226 675 €	134 050 €	(2)	0 €	(0)	92 625 €	41%	100 000 €	(4)
6 Tourisme	226 675 €	75 000 €	(1)	0 €	(0)	151 675 €	67%	95 000 €	(4)
7 Équipements culturels	100 000 €	0 €	(0)	0 €	(0)	100 000 €	100%		
8 Évènements culturels	50 000 €	20 500 €	(2)	6 737 €	(1)	22 763 €	46%		
9 Ingénierie	350 000 €	16 800 €	(1)	19 761 €	(1)	313 439 €	75%		
	1 386 501 €	361 532 €	(10)	26 498 €	(2)	998 471 €	75%	195 000 €	(8)

Liste des projets en attente de sélection depuis décembre et qui seront étudiés à la prochaine réunion.

Fiche action	Maître d'ouvrage	Projet	Subvention demandée	Enveloppe restante
F.A 5 - Patrimoine	Beaulieu-sur-Dordogne	Rénovation du bâtiment du Bessol	25 000 €	92 625 €
	Meysac	Un cœur de grès rouge	25 000 €	
	Monceaux-sur-Dordogne	Espace souvenir sur la résistance	25 000 €	
F.A 6 – Tourisme	CC Xaintrie Val'Dordogne	Améliorer l'accueil touristique des Tours de Merle	25 000 €	151 675 €
	Auriac	Rénovation du bâtiment des classes vertes en Gîte d'étape	25 000 €	
	Monceaux-sur-Dordogne	Création d'équipements complémentaires sports-nature	25 000 €	
	ADCK	Structure itinérante d'initiation aux sports de pagaie	20 000 €	

V. Questions diverses

Prochains rendez-vous du GAL

Une consultation écrite sera organisée le 4 mars pour valider les modifications des fiches action.

Groupes de travail	Réunions plénières
Merci 10 avril à 14h30	Mardi 30 avril après-midi
Lundi 20 mai à 14h30	Jeudi 6 juin après-midi
Lundi 2 septembre à 14h30	Jeudi 12 septembre après-midi
Lundi 2 décembre à 14h30	Jeudi 12 décembre après-midi

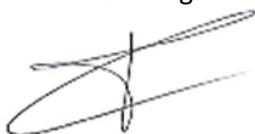
La Présidente lève la séance à 17h30.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU :

- Le diaporama de la réunion
- Les fiches projet et les grilles de sélection des dossiers étudiés en opportunité
- La nouvelle grille de sélection validée le 15/02/2024

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 22/02/2024

Jean-Pierre LASSERRE
Président du GAL
Vallée de la Dordogne Corrézienne



Véronique SIMBILLE
Présidente de séance du GAL
Vallée de la Dordogne Corrézienne

